

Numéro de dossier : 24220_A0056_10271 Numéro de contrôle: VENTE_A0056_140657		Commune : Lacropte
	RAPPORT DE VISITE VERIFICATION DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)	
		Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Cette fiche est établie en fonction des éléments portés à la connaissance du technicien au moment de la visite. En cas de renseignements complémentaires, veuillez SVP prendre contact avec nos services au 05 53 35 86 33

Le pétitionnaire est informé qu'il peut consulter et télécharger le règlement de service sur le site : <http://www.grandperigueux.fr/Habiter-se-deplacer-agir-pour-l-environnement/Le-controle-des-installations-d-assainissement-chez-les-particuliers-SPANC>.

Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi du 6 janvier 1978, dite "Loi Informatique et Libertés", l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles communiquées, droit qu'il peut exercer en faisant une demande écrite par courrier à la Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux.

VOLET 1 : INFORMATIONS GENERALES

> Propriétaire	
Madame SEWELL frances	
Adresse : 73 Bornemeadow Road Newport Tf 107 NS 99999 SHROPSHIRE ROYAUME-UNI	

> Parcelle - Adresse Installation	
Section et Numéro : A0056	Commune : Lacropte
Adresse : L ABYME	

Date du contrôle : 10/12/2021	Technicien : Clément BERLAND
Conditions météo : Temps humide	

> Avis	
Avis de la collectivité: Installation non conforme	
Délai en cas de demande de mise en conformité: 4 ans (à compter de la date de la dernière visite) ou 1 an (si vente)	

DERNIER RAPPORT DE VISITE - Précédent contrôle

Nature : **PERIODIQUE**

Date : **19/06/2017**

Conclusion donnée : **Installation non conforme**

>VERIFICATIONS DES MODIFICATIONS INTERVENUES

- Réaménagement du terrain et aux abords de l'installation: **Non**

> CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

- Type d'habitation : **Habitation individuelle**
- Type de résidence (statut d'occupation) : **Résidence locative**
- Occupation de l'immeuble : **Habité**
- Année d'acquisition : **2002**
- Année de réalisation de la filière : **2003**
- Nombre de pièces principales : **6**
- Nombre d'équivalent habitant (EH) : **6**

> CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

> SITUATION

- Superficie totale de la propriété : **1250 m²**
- Terrain en zone inondable : **Non**
- Mode d'alimentation en eau potable : **Adduction publique**
- Présence captage eau privé (puits/forage) à proximité ? **Non**
- Terrain mitoyen - Présence captage eau privé (puits/forage)? **Non**

> EAUX PLUVIALES

- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées : **Oui**
- Quelle est la destination finale des eaux pluviales ? **Infiltration sur la parcelle**

> ZONE A ENJEUX (conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 Avril 2012)

Enjeux Sanitaires

- Installation dans un périmètre de captage public pour un usage domestique dont l'arrêté préfectoral prévoit des prescriptions relatives à l'ANC ? **Non**
- Installation dans une zone identifiée par un profil de baignade ? **Non**

Enjeux Environnementaux

- Installation dans une zone identifiée par un SDAGE démontrant une contamination des masses d'eau par l'ANC [...] ? **Non**

> CONTRAINTES LIEES AU TERRAIN SUR L'INSTALLATION

- Pente du terrain : **de 5 à 10 %**
- Présence d'arbres gênants ? **Non**
- Circulation de véhicule ? **Non vérifiable**
- Constructions existantes ? **Non**
- Nappe d'eau présente à moins d'un mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) ? **Non**

VOLET 2 : CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

> Regard de visite (partie Collecte)

- Existence d'un regard de visite ? **Oui**
- Est-il accessible ? **Accessible**
- Signes d'altérations ? **Corrosion**
- Y a-t-il une stagnation d'eau ? **Oui**
- Y a-t-il un dépôt de matière en fond de regard ? **Oui**
- Présence d'odeurs ? **Oui**
- Observations / Remarques : **Regard en charge débordant sur le terrain.**

La totalité des eaux usées domestiques est collectée vers une même filière d'ANC : **Oui**

- Si non, préciser leur destination :

	Eaux vannes (EV) 1	Eaux ménagères (EM) 1
Origine (préciser si nécessaire)	WC	Cuisine Salle De Bain
Collectées vers une filière d'ANC	Oui	Oui

> PRE-TRAITEMENT / TRAITEMENT PRIMAIRE

TP1 : Fosse toutes eaux

> Bac à graisse

Pas d'existence

> Fosse toutes eaux TP: 1

- Existence d'une fosse ? **Oui**
- Est-elle accessible ? **Accessible**
- Volume (m³): **3**
- Matériau de la fosse : **Béton**
- Est-elle à moins de 10m d'une habitation ? **Non**
- Présente-t-elle des signes d'altérations ? **Non**
- Présence d'odeurs ? **Non**
- Nature des eaux usées raccordées à la filière : **Ensemble des Eaux Usées**

> Pré-Filtre

Pas d'existence

► SUIVI DE L'ENTRETIEN

Niveau de boues mesuré (%)	Fosse toutes eaux
Date dernière vidange/dernier entretien	Inférieur à 50%
Justificatif de vidange/d'entretien ?	Jamais vidangée
	Non

> VENTILATION	
VTL 1 : Ventilation Secondaire	

> Ventilation Primaire	Non Vérifiable
------------------------	----------------

> Ventilation Secondaire 1	
• Si oui, est-elle située en hauteur ?	Non
• Si situe-t-elle 40cm au-dessus du faîtage du toit ?	Non
• Type extracteur :	Absence d'extracteur
• Diamètre des canalisations est-il d'au moins 100 mm ?	Oui
• Position :	Sol
• Diamètre (mm) :	100
• Matériaux :	pvc
• Présence d'odeur ?	Non

> TRAITEMENT SECONDAIRE	
TS 1 : ABSENCE DE TRAITEMENT	

> Dimensionnement	Inconnu
-------------------	---------

> Regard de Répartition	Pas d'existence
-------------------------	-----------------

> Regard de Bouclage	Pas d'existence
----------------------	-----------------

> Dysfonctionnements observés	Oui
-------------------------------	-----

- Détails dysfonctionnements : Système de collecte ne charge

> Aménagement du terrain gênant pour le dispositif ?	Non
--	-----

VOLET 3 : CONCLUSION DU SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation

Problèmes constatés sur l'installation diagnostiquée	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE A ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique <ul style="list-style-type: none"> Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais 		
<input checked="" type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire : contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) <ul style="list-style-type: none"> Travaux obligatoires sous 4 ans si vente travaux dans un délai de 1 an 		
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme (cas c)	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes (cas a)	Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré (cas b)
	si vente travaux dans un délai de 1 an	<ul style="list-style-type: none"> Travaux obligatoires sous 4 ans si vente travaux dans un délai de 1 an 	
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut			

EVALUATION DU CONTROLEUR

Le prétraitement

Le dispositif de prétraitement comprend tous les éléments requis et fonctionne correctement.

Le dispositif de prétraitement est sous-dimensionné par rapport aux normes en vigueur.

Le traitement

Aucun élément n'a été repéré sur le terrain et le propriétaire ne connaît pas le dispositif de traitement. Cela peut être à l'origine d'une pollution non visible dans le sol.

Les risques

Aucun élément visible ne permet de déterminer un impact sur le milieu, ni un risque sanitaire.

Il existe un contact possible avec les eaux usées, ce qui constitue un risque sanitaire.

Les travaux obligatoires à réaliser

- Mettre en place un dispositif de traitement conforme à la réglementation en vigueur.
- Déboucher le réseau de collecte qui est colmaté dans l'impossibilité remettre en place un réseau de collecte.

AVIS DU RESPONSABLE DU SERVICE EN CHARGE DU CONTROLE

L'installation est:

- Absence d'installation
- Installation non conforme - Travaux nécessaires pour mise en conformité
4 ans (à compter de la date de la dernière visite) ou 1 an (si vente)
- Recommandations de travaux
- Absence de défaut

La responsable,
du SPANC,

Mallorie CARREAU

P/o *Guélan CHAUVANT*

Important:

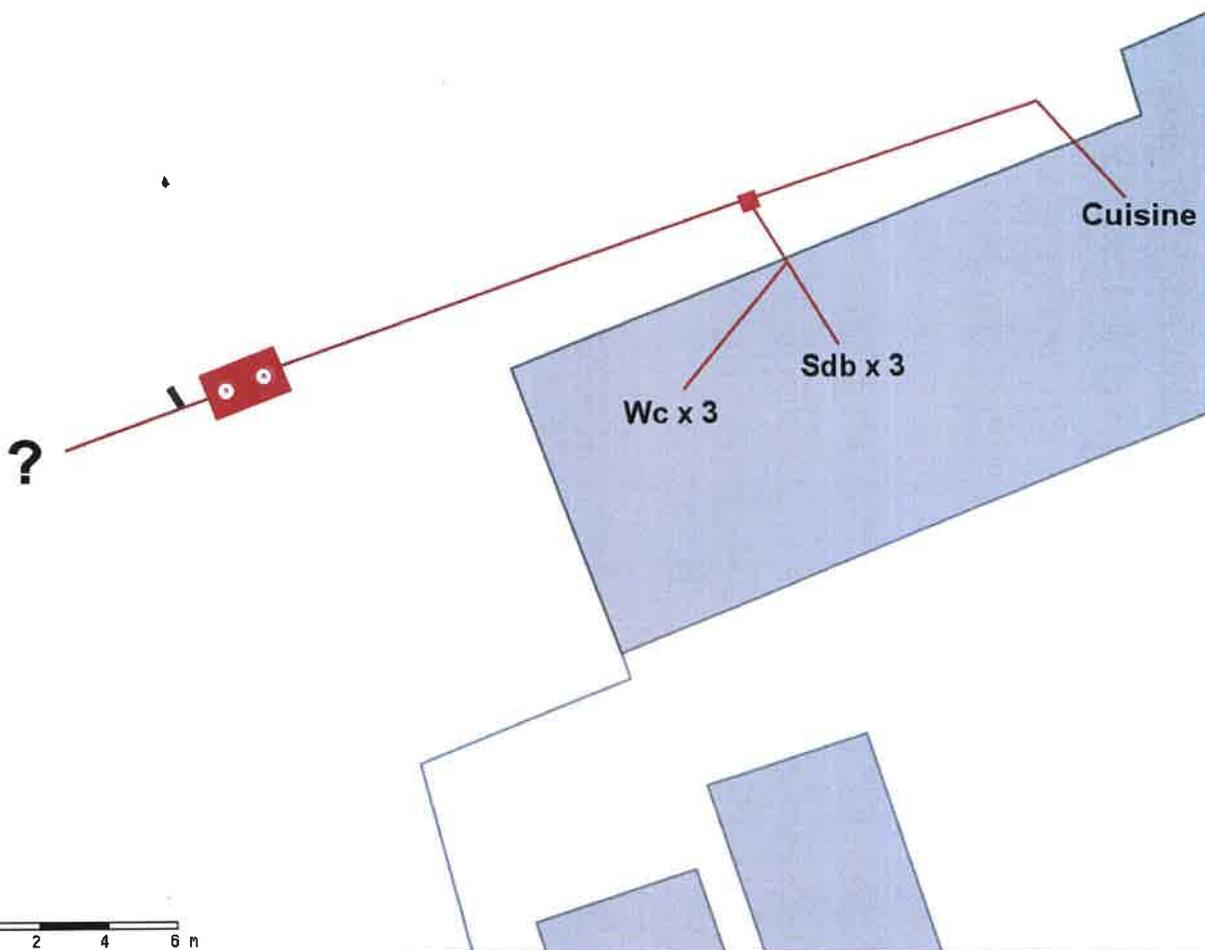
Le Président

du Conseil d'Exploitation

M. Stéphane DOBBELS

- Comme cela est prévu réglementairement, en cas de vente immobilière, le nouveau propriétaire aura un an à compter de l'achat du bien pour mettre en conformité l'assainissement.
- L'avis et le présent rapport ne peuvent être dissociés.
- Cet avis ne tient compte que des éléments ayant pu être contrôlés lors de la visite.
- Avant d'effectuer tous travaux de réhabilitation de votre installation, un dossier de demande préalable doit être déposé auprès du SPANC de la CAGP pour avis sur le projet. Le formulaire est disponible en mairie, à la CAGP, et sur le site internet de la CAGP : www.grandperiqueux.fr.
- Vous pouvez contacter un technicien du SPANC pour obtenir des conseils au 05.53.35.86.33.

SCHEMA DU DISPOSITIF



-  Fosse septique toutes eaux
-  Regard de visite : assainissement
-  Canalisation eaux usées (petit diamètre)
-  Ventilation

Remarque: - Si un objet est barré comme ceci , alors cet ouvrage déclaré est inaccessible

- Schéma donné à titre indicatif



Référence dossier : 24220_A0056_10271 / Commune : Lacropte

Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux

10.12.2021



Demande de Contrôle d'une Installation d'Assainissement Non Collectif dans le cadre d'une Transaction Immobilière

Important : le compteur d'eau devra être ouvert pour pouvoir réaliser le contrôle. Tous les ouvrages devront être dégagés et accessibles (faciles à ouvrir le jour du contrôle).

Adresse de l'installation d'Assainissement Non Collectif :
 Commune : 94380 / occrepe n° _____ Voie : C. Abyss
 Complément d'adresse : _____
 Référence(s) cadastrale(s) obligatoires: section A parcelle n° 56

Identité du vendeur (propriétaire) ou gérant de l'indivision (si indivision) :
 Mademoiselle Madame Monsieur. Nom/Prénom : Sevell Françoise
 Adresse complète : 73 Parkmeadow Road Newport Shropshire TF10 7JN
 N° de téléphone où vous êtes joignable : 016424 8470

Personne présente sur les lieux lors du contrôle :
 Le Propriétaire
 L'Agent Immobilier (indiquer le nom/prénom et adresse de la personne mandatée pour la vente) :
Elaine Caroline DELOS Human Immobilier
0673435833
 Autre (indiquer le nom/prénom et adresse de la personne mandatée pour la vente) :

Facturation et envoi du rapport :
 Monsieur/Madame : Sevell Françoise
 Adresse complète : 73 Parkmeadow Road Newport Shropshire TF10 7JN
 Le Grand Périgueux, dans sa démarche écoresponsable, vous propose de recevoir le rapport par mail. Merci de nous indiquer votre adresse mail : fran.sevell@virgin.net
 Je ne possède pas d'adresse mail, je souhaite recevoir le rapport par courrier.

Engagement du vendeur :
 Je soussigné(e), Françoise Sevell, vendeur ou représentant du vendeur du bien cité ci-dessus demande la réalisation d'un contrôle du dispositif d'assainissement non collectif dans le cadre de la transaction immobilière et atteste avoir pris connaissance du montant du contrôle : **120 € HT**. Le règlement se fera après réception de l'avis de somme à payer par le Trésor Public. Ce contrôle sera effectué seulement si le dernier contrôle de l'installation date de plus de 3 ans à la date de la demande.
 Fait à Newport, Shropshire, UK. Signature : Françoise Sevell
 Le 3/12/21

La demande de contrôle doit être faite avant la transaction : **attention un délai d'une dizaine de jours est nécessaire pour fixer le rendez-vous du technicien. Le rapport est ensuite transmis sous 2 à 3 semaines après le contrôle.**

Veuillez compléter l'imprimé de demande et nous le renvoyer par tout moyen à votre convenance

- par mail : service.spanc@grandperigueux.fr
- par courrier : **Le Grand Périgueux**
 Service Assainissement Non Collectif
 1 boulevard Lakanal – BP 70171
 24019 PERIGUEUX CEDEX



